

BULLETIN MUNICIPAL N° 142**REUNION DU
26 SEPTEMBRE 2019**

Personnes présentes, tous les membres en exercice à l'exception de Madame Anne-Sophie HUSZAK, Monsieur Jérôme DECOUFOUR et Monsieur Arnaud LELEU, excusés

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine DECOUFOUR

A l'ordre du jour :**Point sur la rentrée scolaire 2019 - 2020**

Monsieur le Maire informe le conseil que la rentrée scolaire s'est passée dans de bonnes conditions. Les effectifs à la rentrée sont :

- Maternelle TPS – PS et quelques Moyens 21 enfants
- Maternelle Moyens et GS 23 enfants
- CP + Quelques CE 1 27 enfants
- CE 1 + CE2 29 enfants
- CM 1 + CM 2 26 enfants

Soit un total de 126 enfants ce qui constitue un nouveau record pour notre village de 760 habitants.

Sur ces 126 enfants, 22 viennent de l'extérieur de notre commune (Autingues, assistante maternelle à Landrethun,...). Dans le même temps, 19 enfants de Landrethun sont scolarisés en dehors de notre commune.

Délibération pour convention avec Nielles les Ardres pour frais de scolarité

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un enfant de 2 ans de Nielles vient de démarrer son année scolaire chez nous. Il a rencontré Monsieur le Maire de Nielles pour le règlement des frais scolaires. Au vu des circonstances (cet élève est en regroupement scolaire chez nous avec des cousins et avec une mamie

commune qui sert de nounou), Nielles est d'accord pour valider une convention.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette convention avec la mairie de Nielles.

Délibération pour création d'un poste contractuel et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal le 13 août dernier de l'établissement d'un contrat de 14h hebdomadaire et ce pour l'année scolaire 2019/2020. Au vu de notre expérience des premiers mois de l'année 2019, du quota d'heures en dépassement pour certaines personnes (notamment le temps passé sur les nombreuses locations de salle), de l'effectif croissant notamment au restaurant scolaire et de notre réunion avec le personnel début juillet, nous avons jugé qu'un renfort était nécessaire. Nous n'avons pas besoin de prévoir une décision modificative du budget pour ce renfort car le budget voté en avril ne sera pas dépassé.

Monsieur le Percepteur réclame pour la paie une délibération du conseil municipal pour cette embauche. Il est également nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte la création d'un poste contractuel à l'unanimité ainsi que la modification du tableau des effectifs.

Etat d'avancement des projets 2019

Monsieur le Maire évoque l'avancement des travaux selon les chapitres votés lors du Budget 2019

a) **Programmation voirie**

Les travaux voiries ont été réalisés la semaine dernière. La programmation 2020 est à l'ordre du jour de ce conseil.

b) Projet éclairage public reliant West-Yeuse et le Val + nouvelles lampes dans les zones d'ombre

Nous avons reçu l'accord pour les 2 subventions espérées (soit 70%). Les travaux sont prévus dans la première quinzaine d'octobre.

c) Projet E.N.I.R. (informatique école)

Ce projet est terminé et il est opérationnel. Il a pu être réalisé grâce à l'obtention de 80% de subvention (Education nationale et DSIL)

d) Projet réfection salle des aînés

Les travaux sont terminés. Les nouveaux rideaux ont été installés mercredi dernier.

e) Projet fibre

Le projet arrive à son terme. Une réunion publique aura lieu à Bois-en-Ardres le 9 octobre suivie d'un forum des opérateurs à Rodelinghem le 11 octobre.

Délibération pour report du transfert de compétences eau et assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Loi NOTRe attribue, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

La Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative au transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes est venue aménager la date du transfert de ces compétences pour les seules communautés de communes, sans remettre en cause le caractère obligatoire de celui-ci.

A ce titre, l'article premier de la Loi a introduit un dispositif de minorité de blocage donnant la possibilité aux communes d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de publication de la loi, y compris partiellement, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou celles relatives à l'assainissement, de reporter le transfert obligatoire de la compétence « eau » et/ou de la compétence « assainissement », au 1^{er}

janvier 2026. Si 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale s'opposent, par délibération avant le 31 décembre 2019, au transfert obligatoire des compétences « eau » et/ou « assainissement » la minorité de blocage est activée et le transfert reporté au 1er janvier 2026.

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le conseil municipal avait obligation de répondre avant le 30 juin 2019 pour la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et/ou « assainissement » et pour demander le report du transfert de l'une et/ou de l'autre de ces compétences au 1^{er} janvier 2026. Un nouveau décret sera examiné en novembre par les chambres des députés et du sénat pour un report au 31 décembre. Après contact avec la Préfecture, nous pouvons d'ores et déjà délibérer. Notre délibération sera valable si le nouveau décret est validé.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité hormis Monsieur Frédéric COUSSIN qui ne participe pas au vote au vu de sa position de salarié au S.I.R.A. (Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres) que :

Vu des élections municipales prochaines,
- de ne pas transférer la compétence « eau », ni la compétence « assainissement »,
- de faire valoir la possibilité de reporter le transfert de ces compétences « eau » et/ou « assainissement » au 01 janvier 2026 ou de délibérer à nouveau après les élections municipales de 2020.

Délibération pour une demande de subvention au titre de la M.M.U.

Monsieur le Maire resitue le cadre de cette opération M.M.U. (Maintenance des routes départementales en Milieu Urbain). Le Conseil Départemental n'avait pas restauré la RD 227 (de l'entrée du village à l'église) depuis la création des trottoirs, il y a plus de 15 ans. Un gravillonnage était prévu. Devant le désaccord de Monsieur le Maire qui voulait la pose d'enrobés (comme ailleurs fait par la commune) le Département consent à la pose d'enrobés si la

commune engage des travaux de borduration sur cette voirie. Monsieur le Maire a demandé un devis auprès de RAMERY pour :

- La pose de bordure à l'entrée du village côté gauche jusqu'à l'actuelle borduration, accompagnée d'une traversée de route pour l'écoulement des eaux pluviales.

- La pose de bordure dans le virage de l'église pour figer définitivement la sécurité du trottoir en contournant le poteau électrique.

Le devis s'élève à 20.600€ HT. Les travaux sont subventionnés à 50% du H.T. par le département.

- Conseil Départemental
10.300€ 50%
- Fonds propres
10.300€ 50%

Monsieur Frédéric LARUE intervient pour demander que le panneau « Cédez le passage » au bout de la rue de l'abbé Duchateau soit remplacé après ces travaux par un stop pour protéger cette intersection.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider cette demande de subvention

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention au titre de la M.M.U.

Délibération pour une demande de subvention au titre du F.A.R.D.A.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention au titre du FARDA (**F**onds d'**A**ménagement **R**ural et de **D**éveloppement **A**gricole) pour 2020. Les travaux concernent la réfection de la chaussée Yeuse 2^{ème} tranche pour un montant de 47.474,00 H.T.

La 1^{ère} tranche a été réalisée la semaine dernière. Une 3^{ème} tranche sera nécessaire en 2021 pour terminer correctement le hameau de Yeuse (rue des jonquilles, placette, impasse Eustache de Saint-Pierre).

Le plan de financement pour le FARDA sera donc de :

- Conseil Départemental
15.000€ 32%
- Fonds propres
32.474€ 68%

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a toujours en-cours une demande de subvention au titre de la D.E.T.R., refusée en 2019 mais reconduite en 2020 pour les travaux de 2019 et 2020.

Le montant étant supérieur à 40.000€, nouveau seuil des marchés publics, un M.A.P.A. (Marché à Procédure Adaptée) sera nécessaire, ce qui sera nouveau pour nous.

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention au titre du F.A.R.D.A.

Questions diverses

⇒ Informations du C.C.A.S.

- La brocante « Petite enfance » prévue initialement le 6 octobre est repoussée au 7 février 2019

- Monsieur le Maire, lors du BP 2019, avait émis une réflexion sur la possibilité d'une aide en-cours d'année au CCAS au vu du nombre important d'ainés cette année et du coût prévisionnel du repas à venir en juin. Monsieur le Maire indique que le coût de ce repas fut de 1.572€ pour 67 convives contre 1.915€ en 2018 pour 51 convives. Donc, il ne sera pas nécessaire d'abonder une autre subvention. Monsieur le Maire indique cependant que dans le coût du repas 2019, le personnel a été payé par le budget général de la commune et non par le CCAS (environ 460€), ce qui est une forme de subvention. La date retenue par le C.C.A.S. pour le repas 2020 est le **22 avril**.

⇒ Une commande de panneaux routiers est en-cours. Un pour indiquer le virage en haut de la rue du guet, un pour interdire la circulation dans l'allée du nouveau cimetière et 2 pour des places de stationnement PMR au monument aux morts et devant la salle des aînés. Le devis s'élève à 1.070€ TTC. Le conseil demande que sur le panneau d'interdiction de circuler qui sera posé dans l'allée du nouveau cimetière, il soit rajouté « sauf PMR et besoin de services ».

⇒ Monsieur le Maire informe que le P.L.U.I. V2 sera exécutif avant le 1^{er} novembre et remplacera donc de fait, notre P.L.U. local. La dernière étape est le vote du conseil communautaire de la CCPO du 26 septembre. Monsieur le Maire indique que lors de l'enquête publique, pendant la permanence en mairie de Landrethun du commissaire enquêteur, seules 2

personnes ont demandé des explications. Au total, 4 observations ont été notées dans le rapport d'enquête. Lors de la conférence des maires où tous les cas ont été débattus, Monsieur le Maire est intervenu sur un cas pour faire modifier la décision initiale, ce qui lui fut accordé.

⇒ Monsieur le Maire est allé en réunion ce jour à 18h à la CCPO. Il s'avère que les 4 communes de l'ex-CCSOC, rattachées à la CCPO depuis le 1^{er} janvier 2017 rejoindront la communauté d'agglomération de Calais au 1^{er} décembre. Il reste cependant encore quelques étapes administratives à valider d'ici là.

⇒ Le projet signalétique de la CCPO est désormais lancé. Monsieur le Maire présente au conseil municipal les sites qui seront fléchés :

- Site public : Mairie – Ecole des Lilas – Salle du Bois Clet – Nouveau cimetière et columbarium – stade – aire de jeux et parcours de santé – verger communal et chapelle d'Yeuse

- Site Privé : La Ferme des fraisières – Le Camping l'Orée du Bois – Récupbois – Le Maraîcher voyageur.

Monsieur le Maire informe qu'hormis le grand panneau des artisans au Sacré-Cœur, toutes les autres signalétiques individuelles et/ou sauvages, seront enlevées conformément au courrier qu'il a envoyé à tous les artisans le 29 juin dernier.

- Monsieur Frédéric LARUE souhaite clarifier ses propos de la dernière réunion de conseil sur le personnel de la déchèterie. Monsieur LARUE ne souhaitait pas porter un jugement sur leur travail mais souhaiterait savoir pourquoi les employés n'ont pas le droit d'aider au déchargement ?

- Monsieur Patrick DESBARBIEUX intervient pour marquer son mécontentement sur le fait que le SEVADEC soit trop souvent associé à Grand Calais Terre et Mer alors que cette entité concerne en fait également l'arrière-pays du Calaisis.

- Madame Anne-Charlotte LECLERCQ intervient pour que l'on signale aux élèves se déplaçant dans l'obscurité qu'il reste en mairie des brassards fluorescents. A retirer aux heures d'ouverture sur simple demande

Prochains R.D.V.

- 9 octobre à 18h30
Réunion publique d'information sur la fibre à l'écogymnase de Bois-en-Ardres
- 11 octobre de 16h à 20h
Forum des opérateurs à Rodelinghem
- 12 octobre
Revue Cabaret organisée par l'UNC à la salle du Bois Clet de 18h à 20h
- 19 octobre
Repas Karaoké organisé par l'Amicale de l'école à la salle du Bois Clet à 19h
- 11 novembre
Commémoration au monument aux morts
Remise récompense des maisons fleuries
Remise de médaille
- 16 Novembre
Concours de belote du FC Landrethun
- 23 Novembre
Remise des chèques « Horizon Etudes » aux étudiants.
- 1^{er} décembre
Marché de Noël à la salle du Bois Clet organisé par le Comité des fêtes hiver
- 6 décembre
Balade nocturne de Saint Nicolas
- 7 décembre
Fête des enfants de l'école des Lilas (C.M.J.)
- 13 décembre
Arbre de Noël organisé par le Comité des fêtes hiver
- 21 décembre
Distribution du colis des Aînés par la municipalité